N°23 DÉCEMBRE 2022

© Nico COMEZ

NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Fayence
Provence d'Azur

BAGNOLS EN FORÊT • CALLIAN • FAYENCE • MONS • MONTAUROUX • SAINT PAUL EN FORÊT • SEILLANS • TANNERON • TOURRETTES

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT 3
CRISE DE L'EAU : UN DEFI AU QUOTIDIEN 4
PLUIE-INONDATION : AYONS LES BONS REFLEXES 5
LES ENTREPRISES DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE 6
LE PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 8
UNE CHARGEE DE MISSION DEDIEE A LA FORET ET AU PIDAF 11
LA MAISON INTERCOMMUNALE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE 12
LA MAISON DE PAYS REHABILITEE POUR ACCUEILLIR FRANCE SERVICES 16
DECHETS : LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS 18
ZERO DECHET : OSEZ LE DEFI 20
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 21
REDEVANCE INCITATIVE : LANCEMENT D'UNE ENQUETE DE CONTENEURISATION 22
UN NOUVEAU RESEAU POUR LES MEDIATHEQUES DU PAYS DE FAYENCE 24
COUP D'ŒIL SUR LES CHAUVES-SOURIS DE PROVENCE 26
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY ADAPTE 2022 28
VISITES DE LA PASSION : UNE PREMIERE EN PAYS DE FAYENCE 29
LES BREVES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 30
LES AUTRES ACTU 31

Directeur de la publication : René UGO - Rédaction et conception : Karine MARTIN et les services de la C.C.P.F.
Communauté de communes du Pays de Fayence - Mas de Tassy - 1849, R.D. 19 - 83 440 Tourrettes - Tél. : 04 94 76 02 03 - Mail : contact@cc-paysdefayence.fr - www.cc-paysdefayence.fr
Quantité : 14 850 exemplaires - N° ISSN : 2648-1030 - Maquettage et Impression : Creamania Communication
Crédits photos : Nico GOMEZ, K. GILLOIS, Christian GODET, Stéphane COMBY (architecte), Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence,
Rugby Club Pays de Fayence, France Olympique - Dépôt légal à parution : décembre 2022

LE MOT DU PRÉSIDENT

Comment ne pas débuter cet édito sans parle de l'épisode de sécheresse historique que connaît la France et qui touche plus particulièrement encore notre territoire.

Le triste paysage d'un lac de Saint-Cassien assoiffé prouve à lui-seul le niveau de préoccupation qui doit être le nôtre. Les effets cumulés d'un été caniculaire, de l'afflux touristique estival, d'un automne doux et surtout d'une pluviométrie bien trop faible vident nos sources et nos ressources et font de l'alimentation en eau potable un défi au quotidien.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont pleinement pris conscience de l'ampleur de cette crise et qui ont su changer leurs habitudes de consommation. Un seul chiffre pour illustrer cette prise de conscience : 30% de baisse de consommation en août 2022 comparé à août 2021. C'est grâce à cet effort remarquable que les coupures d'eau ont pu être évitées.

A cet effort individuel, s'est ajouté le travail colossal des agents de la régie des eaux pour assurer une distribution quotidienne : mener des actions ciblées sur les usagers peu vertueux en matière de consommation d'eau, détecter les fuites sur les réseaux d'alimentation d'eau potable et procéder à leurs réparations tout en menant des travaux de réfection des réseaux et des équipements, ces agents ont été sur tous les fronts. Je tiens donc tout particulièrement à les remercier.

Pour autant, la situation reste critique et s'inscrit dans un contexte de changement climatique visible. Pour le moment, les faibles précipitations sont surtout captées par les premiers mètres du sol. La végétation s'en porte mieux mais le peu d'or bleu ne peut recharger les nappes phréatiques. La période hivernale sera donc cruciale pour leurs recharges et pour l'année 2023.

Les déchets sont eux aussi un enjeu pour l'avenir. Dans le cadre du passage progressif à la redevance incitative, une enquête de conteneurisation va être lancée dès 2023 afin de recenser les besoins et doter chaque foyer de bacs à ordures ménagères pucés. Vous trouverez toutes les informations concernant les modalités de cette enquête dans cette édition.

Le territoire face à de nombreux défis dont l'origine est mondiale : inflation, raréfaction des énergies, dérèglement climatique avec des répercussions locales que ce soit la sécurisation en eau du territoire ou la réduction de nos déchets. Ce n'est que grâce à un travail commun et solidaire que nous parviendrons à les relever.

Dans ce contexte, l'alimentation est également un facteur essentiel. C'est pourquoi la CCPF poursuit son « Programme Alimentaire Territorial » pour une alimentation durable et locale en associant de nombreux acteurs du territoire, notamment de la filière agroalimentaire.

D'autres chantiers sont en cours : les travaux de réhabilitation de la « Maison de Pays » de Fayence qui accueillera fin 2023 « France Services », le lancement du chantier de la MIPEF « Maison intercommunale de la Petite Enfance et de la Famille » à Fayence, sans oublier la structuration du nouveau réseau des médiathèques. Toutes ces actions sont menées pour maintenir et développer des services publics de proximité pour les habitants du Pays de Fayence.

Pour finir, je tiens à souligner le travail des équipes de l'Office de Tourisme Intercommunal avec notamment l'organisation de la 1ère édition des « visites de la passion » qui a remporté un grand succès, ainsi que les performances sportives de l'équipe de rugby adapté au Championnat de France 2022 et du perchiste Anthony Ammirati, sacré Champion du Monde Junior.
Ils ont porté haut les couleurs du Pays de Fayence et nous les en remercions tous !

A l'image de ces sportifs qui ont atteint leurs objectifs grâce à un travail et une volonté acharnés, menons ensemble les défis de demain et abordons avec confiance l'année 2023 afin qu'elle nous apporte de meilleures perspectives.

René UGO

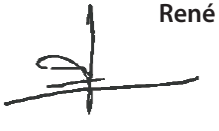

CRISE DE L'EAU : UN DÉFI AU QUOTIDIEN

A l'heure où s'écrivent ces quelques lignes, le Pays de Fayence est toujours placé, par arrêté préfectoral, en état de "crise" sécheresse (à l'exception de la commune de Tanneron placée au niveau "alerte"). La sécheresse continue de toucher le territoire et réduit les volumes d'eau disponibles à partager entre les usagers.

Pour l'année 2022, la pluviométrie enregistrée sur Fayence (au 15/10) est de seulement 289 mm alors que la norme annuelle est de 850 mm. Cette situation est d'autant plus pénalisante qu'elle fait suite à trois années consécutives (2019, 2020 et 2021), caractérisées par une pluviométrie inférieure à la moyenne.

A cela s'ajoute une météo automnale marquée par des températures élevées et une pluviométrie très faible.

Le niveau du lac de Saint-Cassien en témoigne avec une côte historiquement basse depuis sa mise à l'eau en 1966, tout comme la Siagnole, principale ressource en eau potable du territoire, dont les débits ne cessent de chuter :

Dates	Débit à la source (l/seconde)	Débit réservé (l/seconde)	Débit disponible (l/seconde)
25 Juillet	300	40	260
29 Août	240	40	200
20 Septembre	195	40	155
17 Octobre	176	40	136
08 Novembre	180	40	140

Face à cette situation, les Maires du territoire ont été contraints de réduire, à plusieurs reprises, les consommations individuelles d'eau potable depuis la mi-juillet : 200 litres par jour et par habitant jusqu'à fin août, 150 litres en septembre pour tomber à 100 litres à partir du 11 octobre.

En parallèle, et pour les consommateurs irraisonnés, les agents de la régie des eaux ont procédé à des opérations de « pastillage » (pose de réducteurs de débit sur les compteurs d'eau) mais la grande majorité des usagers ont fait preuve de responsabilité et de solidarité. Grâce à ces efforts, la consommation générale a décru de manière sensible (-30% au mois d'août 2022/2021), ce qui a permis d'éviter les coupures d'eau durant toute cette période.

A cela s'ajoute le travail quotidien des agents de la régie des eaux pour la recherche et la réparation des fuites sur les 543 km de réseaux qui couvrent le territoire.

Un premier défi a donc été relevé mais celui de l'été 2023 se profile déjà. Tant que le déficit pluviométrique persistera, réduisant chaque jour les débits disponibles, chacun devra persévérer dans l'effort et continuer à faire preuve d'un usage raisonné de la ressource. Le risque de coupure par secteur ou le développement du pastillage sont des pistes qui ne peuvent malheureusement pas encore être écartées.

PLUIE - INONDATION : AYONS LES BONS RÉFLEXES !

Une bonne pluie est généralement la bienvenue après une longue période de sécheresse. Mais lorsque les sols sont secs et durs, l'eau de pluie peut rapidement devenir un danger et entrainer des inondations soudaines.

En seulement quelques heures, il peut tomber l'équivalent de plusieurs mois de précipitations.
En cas de pluie intense ou de crue soudaine, ayons les bons réflexes, ils peuvent nous sauver la vie :

- Reportez l'ensemble de vos déplacements, à pied ou en voiture,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche, ils y sont en sécurité,
- Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur lorsque cela est possible,
- Coupez les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans vous mettre en danger,
- N'utilisez pas votre voiture, ce n'est pas un espace sûr : quelques centimètres d'eau peuvent suffire à l'emporter,
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains,
- Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts. Pour éviter la foudre, ne vous réfugiez pas sous un arbre,
- Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie,
- Souciez-vous des personnes vulnérables et isolées et contactez-les en privilégiant les SMS.

Dès aujourd'hui, et en anticipation de toute urgence qui pourrait survenir pendant un épisode de pluies intenses, préparez un kit d'urgence 72h pour pouvoir vivre en autonomie pendant quelques jours : nourriture et eau potable, médicaments, radio à piles, bougies, copie de la carte d'identité…

Plus d'informations : *pluie-inondation.gouv.fr*

MYPREDICT

Connaissez-vous l'application « myPredict » ?

- **Pour être moins vulnérable en cas de menace, consultez à tout moment la situation à l'aide d'une cartographie dynamique. L'animation des précipitations et les « pictogrammes risques » vous permettent d'anticiper et de vous préparer à la survenue d'une inondation, d'un orage violent, d'une tempête, de fortes chutes de neige ou de températures extrêmes,**
- **En cas de risques hydrométéorologiques, vous pourrez être averti en sélectionnant plusieurs localités d'intérêt pour lesquelles recevoir des notifications. Vous saurez ainsi à tout moment si vous ou vos proches sont susceptibles d'être confrontés à un risque nécessitant la prise de précautions,**
- **Afin de vous conseiller sur l'attitude à adopter face au risque, des conseils comportementaux gradués sont proposés pour chaque phénomène. Grâce à ces informations, prenez les mesures appropriées pour votre sécurité, celle de vos proches ainsi que vos biens.**

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

LAISSER VOTRE VOITURE PEUT VOUS SAUVER LA VIE !

AYONS LES BONS RÉFLEXES
pluie-inondation.gouv.fr

Les inondations tuent.
En cas de pluies intenses,
reportez tous vos déplacements,
à pied ou en voiture.

METEO FRANCE VIGICRUES

LES ENTREPRISES DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La Communauté de communes a signé une charte de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Var en juin 2021 avec notamment pour objectif de renforcer l'animation économique et le développement des entreprises implantées dans les Zones d'activité économique (ZAE).
C'est dans ce cadre qu'une enquête a été menée auprès des chefs d'entreprise concernés au mois de mai/juin 2022. Coup d'œil sur les principaux résultats de cet audit.

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Le recensement exhaustif des entreprises implantées en zones d'activité économique permet une meilleure connaissance du tissu économique local. Grâce à une enquête d'opinion réalisée auprès des chefs d'entreprise, les principales thématiques et les pistes d'amélioration peuvent être identifiées.

Cette démarche vise également à fédérer les entreprises et encourager les actions communes, notamment évaluer la pertinence de la création d'une association de chefs d'entreprise au sein des ZAE.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

29/09/2022 : *élus et techniciens de la CCPF et de la CCI lors de la restitution des résultats de l'enquête aux entreprises implantées en ZAE*

ETAT DES LIEUX

13 zones d'activité économique, réparties sur 5 communes, sont présentes en Pays de Fayence :

Fondurane, Agora, La Barrière, La Lombardie, Les Mercuriales-terrassonnes, L'Apier, Cambarras, La Grande Vigne, Vincent, La Bégude, Les 4 Chemins, Les Muriers, Les Granges.

Elles concentrent 26% des entreprises et regroupent 49% des salariés du territoire soit :

580 sociétés = 1 560 salariés

50% d'entre elles y sont implantées depuis 2015, preuve d'une dynamique de renouvellement, pour les principales raisons suivantes :

- La qualité de l'emplacement (47%)
- La surface disponible (39%)
- L'opportunité foncière (21%)
- L'accessibilité (16%)
- Les possibilités de stockage (10%)

Philippe MERLE, chargé de mission développement économique au sein de la CCPF :

« La CCI a enregistré un taux de participation des chefs d'entreprise de 32% avec 170 retours de questionnaires sur 526 sociétés sondées. Les résultats montrent que deux entreprises sur trois souhaitent recruter et que plus d'une sur deux sont confrontées à des difficultés de recrutement. Le dynamisme des ZAE s'observe également à travers les projets d'agrandissement ou les besoins de nouveaux locaux exprimés par un tiers des entreprises, dont 44% souhaitent continuer à se développer au sein d'une ZAE du Pays de Fayence.

Des pistes d'amélioration ont été soulevées : qualité du débit internet, signalétique, circulation en mode doux, accessibilité et image des ZAE. Elles vont nous permettre de mieux cibler et de prioriser les actions à venir ».

RÉPARTITION DES ENTREPRISES EN ZAE

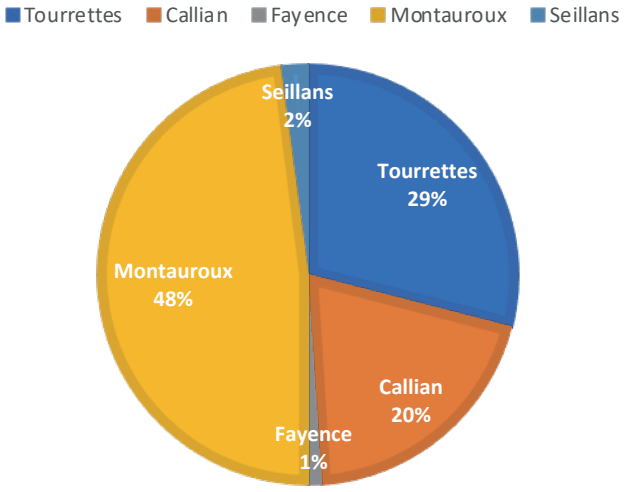

VERS UNE FUTURE ASSOCIATION DE CHEFS D'ENTREPRISE ZAE ?

66% des chefs d'entreprise ont fait part de leur souhait de collaborer avec d'autres sociétés. S'ils sont 50% à voir un intérêt dans la création d'une association, 38% sont prêts à s'y investir.

C'est pourquoi la CCPF a organisé un premier atelier pour la constitution d'une association des chefs d'entreprise intéressés le 25 octobre 2022.

Retrouvez l'intégralité des résultats de l'enquête sur le site internet de la CCPF :
www.cc-paysdefayence.fr
rubrique « développement économique »

LES CHÈQUES CADEAUX « HAPPY KDO PAYS DE FAYENCE »

Vous recherchez un cadeau original (et local !) à offrir à vos amis ou vos proches ?
Vous êtes chef d'entreprise ou employeur public et souhaitez marquer les différents évènements de la vie de vos salariés (mariage, départ à la retraite, rentrée scolaire, fêtes de Noël…) ?
Et tout cela en étant solidaire des acteurs économiques du territoire ! Alors les chèques « Happy Kdo Pays de Fayence » sont ce qu'il vous faut !

LE « PAT » : UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE EN PAYS DE FAYENCE

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT), présenté dans notre édition précédente (cf. revue n°22 de juin 2022), a franchi de nouvelles étapes lui permettant d'afficher ses premiers résultats en termes de recensement du potentiel agricole dédié à la filière alimentaire et d'accompagnement des cantines scolaires du territoire pour répondre aux objectifs de la loi EGAlim. Explications.

LES DEUX PREMIERS CHAMPS D'INTERVENTION DU PAT

Parmi les cinq axes développés par le PAT, deux domaines d'intervention ont fait l'objet d'un diagnostic préalable :
- l'identification du potentiel agricole pouvant être dédié à la filière alimentaire (d'avril à septembre 2022),
- le recensement des pratiques des cantines scolaires en vue de la structuration d'un « réseau des cantines scolaires » (de mai à octobre 2022).

• LE POTENTIEL AGRICOLE « FILIÈRE ALIMENTAIRE »

Sur les 9 communes que compte le Pays de Fayence, 7 se sont favorablement positionnées en vue de la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP). Pour rappel, les ZAP délimitent des périmètres de préservation de terres agricoles. Seules les terres agricoles (exploitées ou non) et les parcelles boisées de faible étendue à potentiel peuvent être concernées par un projet de ZAP.

4 communes ont d'ores et déjà validé la création de tels périmètres permettant de dégager une surface exploitable de 1200 Ha. Un potentiel de 1500 Ha supplémentaires pourra s'y ajouter en fonction des décisions qui seront prises par les municipalités.

A cette surface disponible, la CCPF - en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Var et la SAFER PACA (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)- a pu recenser 67 Ha de friches vivrières. Cette recherche de foncier agricole disponible s'inscrit dans le cadre du plan d'actions anti friches subventionné par le programme européen « FEADER » (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Ces 67 Ha serviront de « poumon alimentaire » et de « zone laboratoire » pour l'alimentation du réseau des cantines scolaires.

Des réunions ont été animées auprès des propriétaires concernés par les périmètres ZAP ou de friches agricoles début novembre et mi-décembre.

• LA STRUCTURATION D'UN « RÉSEAU DES CANTINES SCOLAIRES »

Pour développer un réseau des cantines scolaires, un « groupe témoin » réunissant des élus des neuf communes du territoire et des gestionnaires de cantines scolaires en écoles primaires a été constitué. Ce groupe a notamment pour missions de simplifier la transition des pratiques autour de la loi EGAlim et de coconstruire des solutions collectives.

C'est dans ce cadre que des « écoles pilotes » se sont portées volontaires, à l'exemple de celle de Saint-Paul-en-Forêt chargée d'animer un cycle d'intervention autour d'un « passeport alimentation durable » comprenant un cycle d'intervention sur trois des thématiques suivantes :

- **Agriculture locale : découverte des produits et agriculteurs locaux**
- **Nutrition : intervention d'un nutritionniste**
- **Gaspillage alimentaire : ateliers animés par les ambassadeurs du tri du service déchets de la CCPF**
- **Préservation de la ressource en eau : en partenariat avec la Régie des eaux du Pays de Fayence.**

La CCPF a d'ores et déjà animé trois ateliers thématiques auprès du « groupe témoin » (EGAlim, approvisionnement local et gaspillage alimentaire) qui ont également débouché sur :

- L'accompagnement de la commune de Bagnols-en-Forêt dans son projet de création d'une régie agricole communale,
- Un projet croisé, à l'échelle intercommunale, entre le PAT et le PLPDMA (cf. page21) consistant en un diagnostic quantitatif et qualitatif sur le gaspillage alimentaire sur les écoles primaires du territoire.

UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE PARTAGÉE

Même si l'alimentation entretient un lien privilégié avec le domaine agricole, elle englobe également de nombreuses autres thématiques (nutrition et santé, urbanisme et aménagement du territoire, environnement, économie alimentaire…), ce qui induit l'intervention d'un réseau d'acteurs et nécessite de définir un processus décisionnel.

Un PAT étant une démarche collaborative, la gouvernance du PAT Pays de Fayence a été définie comme suit :

GOUVERNANCE PAT

UNE COMMISSION INTER-SERVICES CCPF	UN COMITÉ DE PILOTAGE	UN CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION
Elle réunit les services intercommunaux : • Agriculture • Régie des eaux • Urbanisme • Déchets • Petite enfance	Il est composé : • Des 9 maires du territoire • Des partenaires de la Communauté de travail régional de l'Alimentation (DRAAF, ADEME, DREAL…)	Y sont conviés : • Des agriculteurs • Des partenaires techniques (SAFER, Chambre d'Agriculture du Var, AgribioVar, Terres de liens, Audat…) • Les écoles primaires • Des porteurs de projets / associations • Des représentants de la société civile en lien avec l'alimentation
Missions : validation d'un plan d'action et mutualisation des moyens pour sa mise en oeuvre	Missions : co-construction et évaluation des orientations stratégiques du PAT	Missions : co-construction d'une feuille de route « opérationnelle » du PAT et évaluation /1ère passerelle du PAT avec le citoyen sur la question de l'alimentation

LA THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

La 1ère édition des « rencontres de l'alimentation locale en Pays de Fayence » s'est tenue le 18 novembre avec une soirée thématique consacrée à « l'agriculture alimentaire au défi du changement climatique ».
D'autres échanges thématiques seront organisés sur l'année 2023.

Une page internet sera également dédiée au Programme Alimentaire Territoriale sur le site de la Communauté de communes.

UNE CHARGÉE DE MISSION DÉDIÉE À LA FORÊT ET AU « PIDAF »

Face aux enjeux en matière de risques incendie et de gestion durable des forêts du territoire, le conseil communautaire a approuvé le 12 avril dernier la création d'un poste de technicien(ne) dédié à la forêt. Au terme de la procédure de recrutement, c'est Claire POLARD qui s'est vue nommée chargée de cette mission et a intégré le pôle développement territorial de la CCPF le 28 septembre 2022.

Ses principales missions, en lien avec la commission intercommunale « Forêts, lacs et espaces naturels » présidée par Michel FELIX, Maire de Tanneron, seront notamment :

- d'assurer la mise en œuvre de la compétence « PIDAF » (Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier),
- de veiller à une gestion durable de nos forêts en lien avec le maintien et le développement de la filière économique forêt-bois.

LE PIDAF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendie et de lutter contre eux.
Celui-ci vise quatre objectifs :

1. Poursuivre la diminution du nombre de départs de feu,
2. Continuer à améliorer la maîtrise des feux de forêts naissants,
3. Renforcer la protection des biens et des personnes,
4. Améliorer la qualité du réseau d'équipement et assurer l'entretien des ouvrages.

Ce document est mis en relation avec les PIDAF des territoires voisins, pour une protection cohérente des massifs forestiers et de la population.
Il conditionne également l'éligibilité des travaux prévus à des financements publics pour la protection des forêts contre l'incendie.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE FORÊT-BOIS

En 2018, le pin d'Alep a été intégré à la norme française NF B52-001 concernant les règles d'utilisations du bois dans la construction et bénéficie de la marque « Bois des Alpes » sur Seillans et Mons. Cette filière a un avenir certain mais elle reste à structurer en parallèle du développement de son marché. D'où l'importance de procéder à des coupes d'éclaircies dans les forêts pour que les pins d'Alep gagnent en qualité (troncs bien droits sur de grandes longueurs) et puissent être mieux valorisés.

Actuellement, la majeure partie des coupes d'éclaircies en forêt de pins sert à alimenter la chaudière à biomasse de production d'électricité Sylviana, située à Brignoles, et l'usine de papier de Tarascon.
En outre, les forêts du Pays de Fayence permettent également d'approvisionner en bois de chauffage (chêne essentiellement), via les entreprises forestières locales, les habitants du territoire qui ont opté pour ce mode de chauffage.
L'enjeu de ce développement est de pérenniser la production de bois pour les générations futures, tout en maintenant l'emploi sur le territoire et à proximité.

LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Les trois quarts du Pays de Fayence sont recouverts de forêts, soit une superficie de 31 160 hectares. Environ 45 % d'entre elles sont publiques. Moins de la moitié de ces forêts publiques sont domaniales (propriété de l'État) et départementales, donc gérées directement par l'ONF. L'autre moitié sont des forêts communales, dont la gestion est elle aussi généralement confiée à l'ONF.

Pour chaque forêt publique qui lui est confiée, l'ONF met en place un document de gestion pour planifier les coupes (en fonction notamment de l'âge des arbres et des essences présentes), favoriser la régénération des forêts et valoriser la ressource bois.

Les forêts privées représentent quant à elles 55 % des forêts du territoire et peuvent faire l'objet de la même gestion durable que les forêts publiques, à travers l'organisme spécialisé « Centre National de la Propriété Forestière » (CNPF) qui conseille les particuliers dans leur projet d'entretien et de valorisation de leurs bois.

L'entretien et la valorisation durable des boisements du Pays de Fayence relève d'abord d'une responsabilité collective face aux feux de forêts. Mais l'ensemble de ces actions constitue aussi, à la fois une source de revenus et de matériau utile, notamment à la construction et au chauffage, un motif de satisfaction de voir grandir des arbres de qualité, ainsi qu'une manière de rendre accessibles certains espaces naturels pour le plus grand plaisir des sportifs, promeneurs, cueilleurs, chasseurs et troupeaux.

LA «MIPEF» : MAISON INTERCOMMUNALE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Actuellement, le service petite enfance et famille assure ses missions sur différents sites avec des espaces restreints, qui ne correspondent plus, à ce jour, au taux de fréquentation de plus en plus élevé. Pour permettre au service d'assurer ses nombreuses missions et de recevoir les usagers dans de bonnes conditions, nous travaillons actuellement sur la création d'une MIPEF : Maison Intercommunale de la Petite Enfance et de la Famille.

Gyssie ALLART, Directrice du service petite enfance et famille :

« Ce bâtiment, dont l'implantation est prévue sur la commune de Fayence (boulevard des Claux) permettra de mutualiser trois services en un lieu unique avec une meilleure visibilité pour les familles :

- *Le Relais Petite Enfance (R.P.E.)*
- *Le lieu d'Accueil Enfant/Parent (L.A.E.P.)*
- *Le Point Info Famille (renseignements, partenaires, orientation, handicap…)*

Une attention toute particulière sera portée au handicap. En effet, la MIPEF travaillant sur un « Partenaire Handicap », le bâtiment sera adapté et veillera à être 100% inclusif pour les personnes porteuses de handicap. Cette attention portera à la fois sur le bâtiment en lui-même mais aussi sur le jardin d'enfants qui jouxtera la MIPEF, jardin public qui pourra profiter aux familles fréquentant la structure comme à tous les riverains.

Ces derniers ont d'ailleurs pu prendre connaissance du projet à travers une réunion d'information et d'échange qui s'est tenue le 21 septembre en présence de René UGO, Président de la CCPF, de Bernard HENRY, Vice-Président et de Vivien VIAL, Directeur Général des Services. Cette réunion a permis de présenter le projet et de répondre aux questions qui ont notamment porté sur le stationnement et le maintien d'un espace vert dans le quartier. ».

Les travaux de la MIPEF devraient débuter courant du 2ème semestre 2023.

MAISON INTERCOMMUNALE
DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE

PARENTALITÉ
- Lieu d'accueil enfant/parent
- Ecoute et accompagnement
- Soirées thématiques
- « Café des parents »

POINT INFO
LIEU D'INFORMATION AUX FAMILLES
- Permanence
- Affichages / dépliants
- Écoute et orientation
- Handicap

RELAIS PETITE ENFANCE
ANCIENNEMENT RAM
- Accueil
- Ateliers assistants maternels et enfants
- Permanence
- Modes d'accueil
- Soirées thématiques

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Les relais petite enfance (RPE) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant pour les parents comme pour les professionnels.

Annabelle LAMBERT, responsable du relais petite enfance, témoigne de l'évolution des besoins des familles sur le territoire :

« Notre service intercommunal a débuté son activité en septembre 2015 avec la création du Relais d'Assistants Maternels. Ses missions principales sont d'offrir un lieu d'échange, de rencontre et d'accompagnement pour les professionnels (assistants maternels) avec les enfants qu'ils accueillent à leur domicile. Nos locaux actuels, mis à disposition par la commune de Tourrettes à l'espace des Romarins, nous permettent de proposer des ateliers d'éveil aux enfants et de les accompagner quotidiennement vers une socialisation en douceur.

A partir de septembre 2019, et pour répondre aux nombreuses demandes des familles, nous avons mis en place des ateliers « Parents/enfants » une fois par mois. Le succès a été immédiat et le nombre de participants n'a fait que croître avec une cinquantaine de familles régulièrement accueillies. C'est pourquoi nous avons dû mettre en place des ateliers supplémentaires au rythme d'un tous les 15 jours depuis la rentrée de septembre 2022.

Cette évolution montre que nous avons répondu à un besoin existant pour les familles et que ce service correspond à leurs attentes et à leurs demandes. »

Les relais d'assistants maternels ont changé d'appellation depuis janvier 2022 pour devenir des « Relais Petite Enfance » (RPE). Il ne s'agit pas simplement d'un changement de nom, mais bien de renforcer et d'enrichir les missions d'un « service de référence tant pour les parents que pour les professionnels » selon la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

Parmi leurs missions figure la participation à l'observatoire des places d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire. Ce recensement est principalement alimenté par les retours des familles, des assistants maternels, des crèches, des micro-crèches et de la CAF. Pour un diagnostic efficace et pertinent, ces données seront collectées jusqu'en 2025, afin de connaître précisément certains indicateurs, notamment entre besoin et places disponibles.

LA MIPEF, POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES DU PAYS DE FAYENCE

28 100 habitants
9 communes

0,7 % de croissance démographique

197 enfants accueillis par des assistants maternels fréquentent le relais petite enfance (RPE)

8 crèches
3 municipales
1 associative
1 parentale
3 privées

190 places d'accueil

150 Ateliers animés par le RPE pour les enfants accueillis chez les assistants maternels

750 familles avec enfants de moins de 3 ans

68 assistants maternels sur le territoire
Dont 2 MAM (Maisons d'assistants maternels)

240 places d'accueil

45 assistants maternels fréquentent régulièrement le RPE

3% des enfants couvert par la CAF bénéficie de l'AEEH; enfant porteur de Handicap

351 informations Délivrées aux familles

(RDV, appels, recherche de mode d'accueil, accompagnement éducatif, soutien à la parentalité, violence intra-familiale…)

15 Ateliers parents -enfant Animés pour les familles

Environ 50 familles participent régulièrement aux ateliers parent/enfant

17 accompagnement de porteurs de projet de structure d'accueil sur le territoire

Accompagnement aux démarches pour devenir assistants maternels

2020 → 23
2021 → 15
2022 → 08

23% des familles avec enfants sont monoparentales

LA MIPEF :

Le RPE :

- Accompagne les assistants maternels
- Aide les parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants

Le RPE accueille les assistants maternels tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et assure une permanence téléphonique et physique de 14h à 17h.

Annabelle LAMBERT
Responsable RPE - 07 86 95 14 57
ram@cc-paysdefayence.fr

Pour participer aux ateliers parents/enfants 2023 (ci-contre) ou bénéficier d'accompagnements personnalisés en fonction des besoins (accompagnement éducatif, enfant porteur de handicap…)

Gyssie ALLART
Directrice du service petite enfance et famille
Responsable parentalité et handicap
06 13 60 26 62
ram@cc-paysdefayence.fr

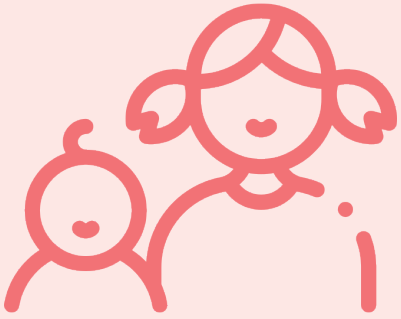

Communauté de communes Pays de Fayence

Le Relais Petite Enfance

De la Communauté de communes du Pays de Fayence organise des :

Ateliers Parents-enfants

Pour un moment de partage avec votre enfant dans un environnement adapté et convivial (pour enfants de 0 à 4 ans)

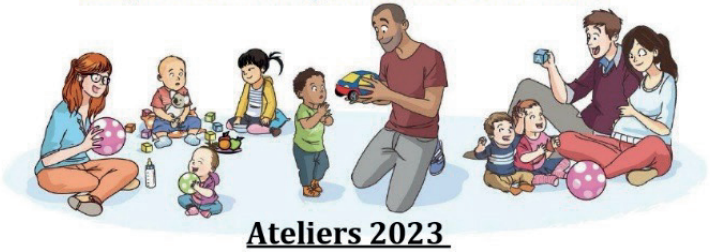

Ateliers 2023

(Sensoriel, créatif, musical, de motricité…)
Proposé de 14h à 17h
Espace des Romarins à Tourrettes

JANVIER : jeudi 05 et mardi 17

FEVRIER : mardi 01, jeudi 16 et mardi 28

MARS : Jeudi 16 et mardi 28

AVRIL : jeudi 13

Mardi 25 avril : Atelier sportif au Gymnase de Fayence de 9h30 à 12h

MAI : jeudi 11 et mardi 23

JUIN : jeudi 08 et mardi 20

Ouverts aux futurs parents, parents et enfants
Ateliers gratuits
renseignement et inscription
Gyssie ALLART
06 13 60 26 62
ram@cc-paysdefayence.fr

Pour recevoir notre **Newsletter** vous informant des ateliers, soirées, festivités… Utilisez notre QR-CODE ci-dessus

LA « MAISON DE PAYS » RÉHABILITÉE POUR ACCUEILLIR FRANCE SERVICES

Siège administratif historique de l'ex « SIVOM du Pays de Fayence » (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), devenu Communauté de Communes en 2006, la dénommée « Maison de Pays » située 50 route de l'aérodrome à Fayence, a provisoirement accueilli les équipes de la régie des eaux de janvier 2020 à juillet 2022. Cet ancien bâtiment, aux locaux inadaptés et aux normes dépassées, fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation intérieure avec pour objectif d'y accueillir un service intercommunal de proximité : celui de France Services.

C'est en septembre dernier que le chantier de rénovation de la Maison de Pays a débuté. Les travaux, qui devraient s'achever d'ici fin 2023, ne concernent que l'intérieur du bâtiment car, conformément aux prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France, sa structure extérieure ne peut faire l'objet d'aucune modification.

La Maison de Pays doit subir une transformation importante pour se mettre au standard actuel :

- isolation de la structure pour poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes,
- harmonisation de l'altimétrie des planchers,
- aménagement intérieur pour répondre aux besoins fonctionnels des services et pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

La superficie du bâtiment, couplée à son lieu d'implantation visible et accessible, vont permettre d'héberger les nombreuses prestations proposées par notre équipe France Services afin de rapprocher encore davantage le service public des usagers.

Guichet unique de proximité regroupant plusieurs administrations : santé, retraite, logement, impôts, recherche d'emploi…France Services est actuellement situé au 159 rue Comtesse de Villeneuve à Fayence, dans des locaux gracieusement mis à disposition par la municipalité fayençoise.
Face à la multiplicité des offres de service public proposées par France Services et à la demande grandissante des usagers, il convient de trouver des locaux plus adaptés, notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La Maison de Pays sera donc l'emplacement idéal pour ce transfert.

Par ailleurs, ce bâtiment symbolique du Pays de Fayence pourra de nouveau accueillir les séances du conseil communautaire qui se tiennent, depuis la crise sanitaire, à la salle des fêtes de Fayence.

FRANCE SERVICES : POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN

FACILITER VOTRE ACCÈS AU NUMÉRIQUE ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, carte vitale, permis de conduire, accès aux services en ligne…Vous avez besoin d'aide et de conseils ? Vous n'êtes pas équipé informatiquement ? vous ne savez pas comment effectuer vos démarches numériques ?
Les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches papiers ou dématérialisées. Pour celles effectuées en ligne, ils mettent gratuitement à votre disposition un espace multimédia avec cinq postes informatiques en libre-service (l'accès est uniquement payant pour des démarches personnelles et en fonction des places disponibles).

Si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagné par l'un de nos deux conseillers numériques : David LACHAL ou Cyrille CABARET qui proposent des ateliers payants d'initiation informatique (windows, traitement de texte, internet, messagerie, tablette, smartphone…) ainsi que des ateliers gratuits sur les espaces personnels des grands services publics (pour en savoir plus, contacter France Services aux coordonnées ci-contre).

France Services n'est toutefois pas une annexe des organismes publics concernés par vos démarches (Finances publiques, Pôle Emploi, CAF…) et n'intervient pas à leur place. Il s'agit bien d'un accompagnement de 1er niveau pour faciliter vos démarches numériques avec ces organismes.

FACILITER LE LIEN AVEC CERTAINS ORGANISMES PUBLICS PARTENAIRES

Au-delà de cet accompagnement, et pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent aussi s'appuyer sur un réseau de partenaires qui assurent des permanences au sein des locaux France Services.
Vous pourrez ainsi rencontrer certains organismes publics sur rendez-vous ou en accès libre, en présentiel ou en visio-guichet, sur les principaux sujets suivants :

- EMPLOI (Pôle Emploi, CEDIS, AVIE CAP EMPLOI, FACE VAR)
- CRÉATION D'ENTREPRISE (Initiative Var, ADIE, Chambre du commerce et de l'industrie, Chambres des métiers et l'artisanat)
- SERVICES À LA PERSONNE (Entr'aide sociale du Var)
- JEUNES (Mission locale)
- ACCÈS AU DROIT (CIDFF, consultation d'avocat, conciliateur de Justice)
- IMPÔTS (Service impôts des particuliers)
- SOCIAL / SANTÉ (CPAM, Assistante sociale CARSAT / CPAM, CAF, Familles rurales, SAVS, SPIP)
- HABITAT / ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (ADIL 83, AREVE)

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES PAYS DE FAYENCE, C'EST AUSSI…

DES ESPACES DE TRAVAIL À DISPOSITION DES SALARIÉS, ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

- une salle de télétravail « Nom@dia » avec accès internet wifi et casiers de rangement privés (tarifs disponibles sur demande ou sur le site internet de la CCPF - rubrique « Economie Agriculture et Forêt » → « Télétravail »)
- des bureaux ou salle de réunion à la location

DES SERVICES ANNEXES

- un service de téléalarme permettant aux personnes âgées ou malades de disposer d'un équipement relié à une centrale d'écoute 24h/24 et d'un déclencheur pour activer une alarme reliée à un réseau de solidarité (voisin, famille, médecin…) qui s'engagent à leur porter assistance
- des renseignements concernant la fibre : éligibilité de votre domicile, aide à la résolution des problèmes de raccordement…

POUR EN SAVOIR PLUS :
FRANCE SERVICES PAYS DE FAYENCE
04 94 39 09 10 - france-services@cc-paysdefayence.fr
www.cc-paysdefayence.fr
(rubrique : « service à la population » → « France Services »)

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Le dispositif des « Responsabilité élargie du producteur » (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

LE PRINCIPE DE LA RESPONSABILITE ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

La « Responsabilité Elargie du Producteur » est basée sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de leurs produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

LE FONCTIONNEMENT

Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs ont le choix de mettre en place des structures collectives à but non lucratif, appelées éco-organismes, ou de former leur propre système individuel.

LES OBJECTIFS

- Internaliser dans le prix de vente du produit les coûts de gestion de celui-ci une fois usagé pour inciter les fabricants à écoconcevoir leurs produits (robustesse, réparabilité, caractère démontable, recyclabilité…),
- Soulager les collectivités territoriales des coûts qu'entraîne la gestion des déchets et transférer le financement du contribuable (impôts locaux) vers le consommateur, par le biais du paiement d'une écocontribution.

LES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS PAR L'ÉTAT

Pour participer au financement de certaines filières, certains producteurs passent par un éco-organisme agréé par l'État.
Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

LA C.C.P.F. ET LES ÉCO-ORGANISMES

La Communauté de communes a signé des conventions avec différents éco-organismes :

Éco-organisme issu de la fusion d'« Eco-Emballages » et d'« Ecofolio ». Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers.

Éco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

Éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des Déchets Électriques ou Électroniques (D3E) ou des lampes. Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par ECOSYSTEM

Éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produit phytosanitaires…

Pour la collecte des Déchets d'éléments et d'Ameublement (DEA) Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires…

Éco-organisme spécialisé dans la collecte, le tri et le recyclage des pneus usagés en France. Ces activités de collecte, tri et recyclage sont cependant sous-traitées à des entreprises locales spécialement équipées tant en matériels de transport, bennes de collecte et trieurs. La CCPF est en contrat uniquement pour les pneus de particuliers.

LA LOI « AGEC » ET LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES FILIÈRES

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi AGEC » a prévu la mise en place de nouvelles filières REP pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus à compter du 1er janvier 2022.

Articles de Sport et de Loisirs (ASL)	Cela concerne : vélos, trottinettes, skates, rollers, protection et accessoires, palmes, tubas, masques, lunettes de piscine, combi-naison, cannes à pêche, fil, hameçon, planche de surf, bodyboard, paddle, kayac, ski nautique, planche à voile, ski, bâtons, chaussures de ski, patins à glace, luge, matériels de camping arc et flèche, trampoline, boules de pétanques, piolets d'escalade, bombe, selle, cravache, mors, raquette, balle, ballon, table de ping-pong, le matériel et les accessoires de ballon, EPI/Protections, sports, fitness, musculation, chasse et tir.	EcoLogic
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)	Catégorie 1 - Outillages de peintre cela concerne : les pinceaux et les brosses à peindre, les rouleaux et les manchons à peindre, les couteaux, les bacs plats à peinture et les recharges, les bacs et camions à peinture, les recharges et grilles.	ECO DDS
	Catégorie 2 - Machines et appareils motorisés thermiques (ABJ-Th) cela concerne : tondeuse tractée, tondeuse auto-portée, accessoire de tondeuses : pièces détachées et consommables (chaîne de tronçonneuse, panier de tondeuse…), souffleur, débroussailleuse, rotofil, coupe-bordure, motoculteur, motobineuse, taille-haie, tronçonneuse, broyeur, pompe, fendeuse	EcoLogic
	Catégorie 3 - Matériels de bricolage dont l'outillage main Cela concerne : scie, marteau, truelle, niveau, spatule, tournevis, quincaillerie…	écomobilier
	Catégorie 4 - Produits et matériels destinés à l'entretien et aména-gement du jardin Cela concerne : brouette, pelle, arrosoir, tuyau, pot de fleur, bâche…	
Jouets	Cela concerne Jeux de plein air, toboggans, balençoirs, jeux de plateaux, poupées, jeux de construction…	
Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.		CYCLEVIA

La mise en place de ces nouvelles filières sera effective sur les déchetteries du Pays de Fayence dès le conventionnement avec l'ensemble des Éco-organismes, au cours de l'année 2023.

ZÉRO DÉCHET : OSEZ LE DÉFI !

Les déchets plastique sont un fléau pour l'environnement et pour l'océan : chaque année, plus de 8 millions de tonnes s'y déversent. 100% d'entre eux sont d'origine humaine, cela signifie donc que nous détenons 100% de la solution !

Le premier défi Zéro Déchet de la CPFF est lancé.

QU'EST-CE QU'UN DÉFI ZÉRO DÉCHETS?

Un défi Zéro déchet est avant tout une occasion de participer à une expérience unique visant à diminuer son empreinte écologique au quotidien :
Vous adoptez des gestes simples en essayant de réduire vos déchets. Vous participez seul ou en équipe. Vous partagez des conseils et astuces.
Vous partagez des temps forts, des ateliers collectifs, créatifs et conviviaux. Vous réduisez durablement vos déchets !

Défi Famille ZERO DÉCHET

POUR QUI ?

Que vous viviez seul, en collocation, en couple ou en famille, vous pourrez vous lancer dans l'aventure. Locataire, propriétaire, en appartement ou en maison... Entre ami, collègue ou en famille. Une seule obligation : habiter le Pays de Fayence.

De février à juin 2023, 15 foyers sélectionnés seront accompagnés par nos ambassadeurs du tri pour expérimenter les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et limiter le gaspillage.
Votre objectif : réduire votre production de déchets ménagers jusqu'à 10% et montrer à tous que ce changement est possible.

COMMENT PARTICIPER ?

Envie de tenter l'expérience zéro déchet ? Posez votre candidature via le formulaire de pré-inscription disponible en ligne : **www.cc-paysdefayence.fr** avant le 15 janvier ou via le QR code ci-contre.
Si votre candidature est retenue, un kit « zéro déchet » vous sera remis lors de la cérémonie d'ouverture le samedi 4 février. Vous pourrez ainsi vous lancer à votre rythme.
Tout au long du défi, vous serez accompagné et pourrez participer à des ateliers thématiques pour acquérir de nouvelles connaissances et pratiques, partager des astuces, des petits gestes et bons comportements, des informations accessibles à tous.

LE ZÉRO DÉCHET, DES BÉNÉFICES POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR VOUS :

Les avantages du Zéro Déchet sont multiples et pas seulement environnementaux, voici quelques-uns de leurs bénéfices au quotidien :

- Économiques : en consommant différemment et surtout en achetant "utile", votre porte monnaie sera plus rempli que votre poubelle (moins de superflus, produits avec peu ou pas d'emballages, on revient à l'essentiel des produits dont nous avons besoin...).
- Bénéfiques pour notre santé : en choisissant des produits naturels, peu transformés et avec une alimentation équilibrée, les effets positifs sur votre santé sont avérés.
- Environnementaux : en limitant à votre échelle la quantité de déchets produits, vous participez à réduire considérablement le volume global des détritus à valoriser ou à recycler.

Alors, osez le défi zéro déchet ! Nul besoin d'être déjà sensibilisé à cette démarche pour y participer. Au contraire, c'est une occasion de tenter l'expérience dans un cadre ludique, d'échanger avec d'autres familles, de faire des économies et surtout de se faire plaisir en devenant un maillon actif et engagé dans la chaîne de performance écologique, au service de la préservation de notre environnement commun.

LE « PLPDMA »

Un nouveau sport de combat ? En quelque sorte, oui : cet acronyme pour signifier « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » est un moyen de lutter contre le gaspillage et réduire nos déchets.

RÉDUIRE NOS DÉCHETS : UNE NÉCESSITÉ

En 2021, la CCPF a collecté 28 700 tonnes de déchets ménagers incluant les ordures ménagères, les emballages, le verre et le papier ainsi que tout ce qui est déposé en déchetterie. La collecte, le transport et le traitement de ces déchets ont coûté 5,8 millions d'euros (soit 203 euros par habitant et par an).

A elles seules, les ordures ménagères représentent **10 700 tonnes** et pèsent lourd dans le budget : 3,2 millions d'euros (collecte + transport + traitement), soit 55% du budget.

En dehors de tout aspect financier, ces 10 700 tonnes d'ordures ménagères ont été enfouies alors que 70% d'entre elles auraient pu être triées afin d'être valorisées (emballages, verre, papiers, déchets alimentaires fermentescibles, végétaux…). L'implication de tous aurait donc pu permettre de faire chuter le poids des ordures ménagères transportées vers le site d'enfouissement du Vallon des Pins de Bagnols-en-Forêt à **3 210 tonnes !** C'est dire si la marge de manœuvre reste importante et que le défi de réduction des ordures ménagères est un objectif atteignable pour le Pays de Fayence.

Pour y répondre, des gestes simples doivent devenir des automatismes comme notamment :

- le compostage qui permet de valoriser les déchets de cuisine de jardin,
- le réemploi et la réutilisation des biens d'équipement tels que le mobilier,
- la réduction des emballages recyclables jetés dans le bac jaune, par exemple en privilégiant le vrac ou encore en amenant son propre contenant chez les commerçants, puisque, rappelons-le : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

PLPDMA : DES ACTIONS COLLECTIVES ET CIBLÉES

Le PLPDMA, actuellement en cours d'élaboration, consistera en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs définis, notamment en matière de réductions des déchets.
Il réunit l'ensemble des acteurs locaux (communes, partenaires institutionnels, acteurs économiques et associatifs…)

C'est dans ce cadre que 8 axes de prévention et d'actions ont été définis :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
3. Augmenter la durée de vie des produits
4. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
5. Réduire les déchets des entreprises et du BTP
6. Être exemplaire en matière de prévention des déchets
7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
8. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

QUELS OBJECTIFS ?

-45 %
d'Ordures Ménagères résiduelles
372 kg/hab en 2021
200 kg/hab en 2028

65%
de déchets valorisés en 2025
58% en 2021

-200kg
de déchets / habitants tous flux confondus
999 kg/hab en 2021
799 kg/hab en 2028

TRI
des déchets alimentaires à la source
Objectif zéro déchets alimentaires dans votre poubelle en 2024 !

NOUVEAU : UN SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

Dans le cadre de la prévention des déchets, la CCPF va prochainement mettre en place une prestation de broyage des déchets verts à domicile. Ce service, qui s'adressera uniquement aux ménages dont la résidence principale ou secondaire est située dans l'une des 9 communes du territoire permettra de limiter les apports en déchetterie, de proposer une alternative aux brûlages et de limiter les dépôts sauvages. Pour le particulier, le broyat pourra être utilisé en paillage pour limiter l'arrosage, l'apport d'engrais et protéger ses plants en période hivernale…

Pour en savoir plus : environnement@cc-paysdefayence.fr

REDEVANCE INCITATIVE : LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE DE CONTENEURISATION

Le travail de mise en place progressive de la redevance incitative se poursuit sur le territoire avec le lancement d'une « enquête de conteneurisation » à compter du mois d'avril 2023. Cette étape essentielle permettra de doter chaque foyer de deux conteneurs : l'un pour la collecte des ordures ménagères, qui sera pucé, et l'autre pour la collecte sélective. La taille des bacs dépendra de la composition de chaque famille et sera déterminée selon une règle de dotation pré-établie. L'objectif est d'étendre progressivement la collecte en porte-à porte partout où cela sera possible. Mais cette enquête ne concerne pas que les foyers collectés en porte-à-porte : si vous habitez en immeuble ou dépendez de points de regroupement ou de colonne aériennes, vous êtes également concerné. Explications…

SSI SCHÄFER

C'est la société SCHAFER qui a été missionnée par la Communauté de communes pour réaliser ce travail de recensement des besoins afin que chaque famille puisse se voir équipée de conteneurs dotés de puces électroniques ou de badges.

Si vous êtes déjà collectés en porte-à-porte, deux options sont prévues :

- la conservation de votre bac actuel : s'il est adapté à la taille de votre foyer et en bon état, il sera alors simplement équipé d'une puce électronique,
- la fourniture d'un nouveau bac pucé : si votre poubelle actuelle est inadaptée ou trop abîmée, un nouveau bac pucé vous sera fourni gratuitement.

Si vous dépendez actuellement de conteneurs collectifs, vous devez également vous faire recenser pour vérifier votre éventuelle éligibilité à la collecte en porte-à-porte :
- si tel est le cas, vous serez équipé des deux bacs de collecte précités,
- si vous ne changez pas de mode de collecte : le recensement vous permettra d'obtenir le badge nécessaire pour ouvrir les conteneurs communs ou colonnes aériennes afin de déposer vos ordures ménagères.

VOUS ÊTES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE OU ÊTES ELIGIBIBLES AU PORTE-À-PORTE : COMMENT OBTENIR VOS BACS PUCÉS ?

ETAPE 1 : DÉPÔT D'UN FLYER DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES
Un flyer sera déposé dans votre boîte aux lettres vous indiquant les coordonnées permettant de répondre au formulaire d'enquête.
Deux possibilités vous seront offertes :
- soit directement en ligne,
- soit en contactant un centre d'appels.

Ce recensement permettra de créer une base de données de toutes les adresses concernées.

ETAPE 2 : COMMUNICATION DE LA DATE DE LIVRAISON OU DU PUÇAGE
Par courrier, vous serez informé du jour de passage de l'agent qui effectuera la livraison ou le puçage de vos bacs.
Si toutes les informations ont bien été communiquées en amont, votre présence ne sera pas obligatoire.

ETAPE 3 : LIVRAISON OU PUÇAGE DES BACS
La livraison de vos nouveaux bacs ou le puçage de vos conteneurs actuels sera effectuée à la date indiquée dans le courrier préalablement transmis.
Si vous ne vous êtes pas fait recenser en amont ou si l'agent rencontre des difficultés pour effectuer l'opération de livraison ou de puçage de vos bacs, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres vous invitant à faire une demande de rendez-vous.

ETAPE 4 : NOUVEAU PASSAGE DE LIVRAISON SUR RENDEZ-VOUS
Dès la prise de rendez-vous, l'agent interviendra pour finaliser l'opération.

VOUS ÊTES ET RESTEREZ COLLECTÉ EN CONTENEURS COLLECTIFS, COMMENT OBTENIR VOTRE BADGE ?

ETAPE 1 : DÉPÔT D'UN FLYER DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES (cf. étape 1 page 22)
Vous devez vous faire recenser pour vérifier votre maintien en collecte par conteneurs collectifs. Dans ce cas, votre badge vous sera adressé par courrier.

ETAPE 2 : ENVOI DES BADGES PAR VOIE POSTALE
Vous ne pourrez ouvrir les conteneurs collectifs qu'à l'aide de ce badge.

CALENDRIER

AVRIL & MAI 2023 :
Diffusion du flyer pour vous faire recenser

JUIN & JUILLET 2023 :
Relance auprès des usagers n'ayant pas encore répondu

AOÛT À NOVEMBRE :
Transmission des courriers pour la livraison des bacs OU pour la fourniture des badges

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La Redevance Incitative a pour but de prendre en compte la quantité de déchets produite par chaque foyer ou professionnel et de le facturer en fonction de l'utilisation réelle du service.

La redevance incitative comprend :

- Un forfait mensuel d'accès au service qui comprend :
  - la collecte, le transport et le traitement des déchets recyclables : emballages, papiers, cartons et verre,
  - pour les particuliers, l'accès en déchetterie dans la limite de 2 tonnes de gravats, 2 tonnes de végétaux et 1 tonne d'autres apports,
  - la fourniture et la maintenance des contenants : bacs ordures ménagères et emballages, colonnes d'apport volontaire,
  - les actions de prévention et de sensibilisation : animations scolaires, visites des sites de gestion des déchets…
  - la communication et la gestion administrative des usagers : emménagements et déménagements, programmation des livraisons et réparations des bacs…

- Une part incitative calculée en fonction du nombre de levées de bac (pour les foyers collectés en porte-à-porte) ou selon le nombre d'ouvertures des colonnes à ordures ménagères (pour les foyers en apport volontaire collectif).

Elle comprend :
- la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères,
- les charges de traitement des déchets déposés en déchèterie, au-delà du seuil.

UN NOUVEAU RÉSEAU POUR LES MÉDIATHÈQUES DU PAYS DE FAYENCE

Depuis 2011, les médiathèques communales du Pays de Fayence et les médiathèques de la ville de Saint-Raphaël fonctionnaient ensemble au sein du réseau « MEDIATEM ». Le Maire de Saint-Raphaël ayant souhaité mettre un terme à cette coopération, les médiathèques du Pays de Fayence sont désormais réunies au sein d'un nouveau réseau coordonné par la Communauté de communes.

Le réseau de médiathèques « Terres et Mer », intitulé « MEDIATEM », avait été créé par le Syndicat Mixte pour le développement de Saint-Raphaël et du Pays de Fayence. Ce réseau permettait la mise en commun d'ouvrages et offrait la possibilité aux habitants du Pays de Fayence d'emprunter des publications appartenant aux médiathèques de Saint-Raphaël, et réciproquement. La circulation des livres empruntés était rendue possible par une navette assurée par un agent de la CCPF qui desservait chaque semaine les huits médiathèques/bibliothèques du Pays de Fayence et la médiathèque centrale de Saint-Raphaël.

Au fur et à mesure du développement du réseau MEDIATEM, les services proposés par ce réseau à ses adhérents se sont enrichis.

De très nombreux services étaient disponibles sur le portail en ligne « www.mediatem.fr » : réservation de livres, apprentissage de langues étrangères, de très nombreux tutoriels en bureautique, multimedia, infographie, préparation d'examens, préparation du code et du permis, premiers secours, des outils de soutien scolaire, d'apprentissage de la musique et des partitions, mais aussi la possibilité de consulter gratuitement en ligne toute la presse. Un accès Wifi public et gratuit était également offert au sein des médiathèques.

Plus récemment, un dispositif de puces « RFID » (Radio Frequency Identification) et l'acquisition d'automates de prêts « retour » équipés pour lire ces puces ont été mis en place dans chaque médiathèque, afin de permettre aux abonnés de ramener un ouvrage sans être contraints par les jours et horaires d'ouverture des médiathèques.

Malgré la dissolution du Syndicat Mixte pour le développement de Saint-Raphaël et du Pays de Fayence en 2014, le réseau MEDIATEM a perduré grâce à une convention entre la Ville de Saint-Raphaël et la CCPF. En 2019, la médiathèque des Adrets-de-l'Estérel avait rejoint ce réseau.

Son fonctionnement était pris en charge (direction, services et supports informatiques) par la Ville de Saint-Raphaël à qui la CCPF remboursait chaque année un peu plus de 41% de ces frais de fonctionnement, selon une clé de répartition déterminée conjointement. La CCPF prenait également à sa charge le véhicule et l'agent qui assuraient la navette entre toutes les médiathèques.

Cependant, en 2022, le Maire de Saint-Raphaël a souhaité mettre un terme à ce réseau culturel. Les Maires du Pays de Fayence ont alors fait le choix de créer un nouveau réseau intercommunal pour éviter le retour à un fonctionnement isolé des médiathèques communales. La coordination de ce nouveau réseau, la prise ne charge des services communs proposés par celui-ci, les prestations et le support informatiques nécessaires à son fonctionnement sont désormais assurés par la CCPF.

C'est ainsi qu'a été lancé au 1er décembre 2022, le nouveau réseau des médiathèques du Pays de Fayence.

Après une lourde opération informatique de dédoublement de la base de données MEDIATEM (ouvrages, abonnés…) pour créer deux nouvelles bases distinctes -celle du Pays de Fayence et celle de Saint-Raphaël-, un nouveau portail www.mediatheques-paysdefayence.fr a été mis en ligne. Il propose les mêmes services que ceux proposés précédemment par MEDIATEM, à l'exception de quelques services qui semblaient peu utilisés. Grâce à cette opération de dédoublement, les abonnés du Pays de Fayence au réseau MEDIATEM restent automatiquement abonnés au nouveau réseau du Pays de Fayence. Aucune démarche de leur part n'est nécessaire.

L'année 2023 sera l'occasion, avec le soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Médiathèque Départementale du Var, d'établir un état des lieux et un diagnostic du nouveau réseau des médiathèques du Pays de Fayence pour mieux en dessiner les ambitions et les projets de développement.

Vive la lecture en Pays de Fayence !

COUP D'ŒIL SUR LES CHAUVES-SOURIS DE PROVENCE

Les chauves-souris sont des animaux fascinants : autrefois classées parmi les oiseaux, elles sont pourtant, comme nous, des mammifères. Ce sont même les seuls mammifères volants au monde ! On compte 30 espèces différentes en région PACA sur 36 présentes en France regroupées sous l'ordre des chiroptères (qui signifie « mains ailées »). Partons à la découverte de ces animaux nocturnes que nous côtoyons sans bien les connaître.

LÉGENDES ET PRÉJUGÉS

Oublions tout d'abord les légendes et préjugés qui ont nui à sa réputation : la chauve-souris est inoffensive. Elle n'attaque pas, ne se prend pas dans les cheveux, pas plus qu'elle ne suce le sang (hormis trois espèces hématophages tropicales).

Ce ne sont pas non plus des animaux destructeurs : n'étant pas des rongeurs, elles ne s'attaquent pas aux câbles et à l'isolation des bâtiments.

PARTICULARITÉS BIOLOGIQUES

Leur période d'activité nocturne et leur capacité à voler dans l'obscurité totale sans percuter d'obstacle ont longtemps été un mystère jusqu'au jour où il a été découvert qu'elles émettent des ultrasons par leur bouche ou leurs narines.

Tel un sonar, les échos produits sont renvoyés par les obstacles et forment une image de leur environnement. Elles font donc partie des rares animaux qui peuvent « voir avec leurs oreilles ».

Chaque espèce de chauve-souris émet dans une fréquence d'onde différente : pas de risque de carambolage !

Enfin, presque toutes les chauves-souris passent une grande partie de leur vie la tête en bas. Ainsi suspendues, elles ne dépensent aucune énergie, même pendues pendant de très longues périodes.

ALIMENTATION

En Europe, toutes les chauves-souris sont insectivores.

En une nuit, une chauve-souris peut consommer près de la moitié de son poids en insectes variés tels que les moustiques (jusqu'à 3000 moustiques par nuit !) mais aussi certains papillons de nuit donc beaucoup d'espèces se développent au détriment des cultures ou arbres fruitiers.

La chauve-souris est donc un excellent allié pour la démoustication naturelle de notre territoire !

CYCLE DE VIE LIÉ AUX SAISONS

L'automne, mâles et femelles se regroupent pour l'accouplement. Les femelles qui ne sont pas fécondes à cette saison, conservent les spermatozoïdes et ne déclencheront l'ovulation et la fécondation qu'au printemps. Retarder la gestation leur permet d'économiser l'énergie pendant leur hibernation. S'accoupler à l'automne les dispense de le faire au printemps. Elles peuvent alors se concentrer sur la chasse et retrouver une forme optimale.

L'hiver constitue la période la plus critique de l'année où tout dérangement peut être fatal ! Elles mettent alors toutes leurs fonctions vitales au ralenti : leur cœur qui peut battre jusqu'à 1000 battements par minute va tomber à 4 battements, leur température de 40° peut descendre à 6° ! Elles vont vivre ainsi de 4 à 6 mois sur leurs réserves de graisse.

Il a été calculé qu'un dérangement pendant cette période « consomme » la même quantité d'énergie qu'environ 60 jours d'hibernation.

Au printemps, elles reconstituent leurs forces en se gavant d'insectes et jouent à ce titre un rôle important dans la régulation de ceux-ci.
Elles vont ensuite se rassembler dans des gîtes d'été pour former des « maternités » et mettre bas un seul petit au terme de 45 à 90 jours de gestation. Elles partiront ensuite chaque nuit en chasse et reviendront régulièrement au gite allaiter leur petit (eh oui, c'est un mammifère…).

C'est avec l'hibernation la seconde période très sensible au dérangement : si dans l'affolement un jeune tombe au sol, il sera malheureusement condamné. Au terme d'un mois d'élevage, il effectuera ses premiers vols et deviendra rapidement autonome.

ESPÈCES MENACÉES

Les chauves-souris, comme le reste de la biodiversité, connaissent malheureusement un déclin de leurs effectifs, certaines espèces devenant très rares. Les causes de leur disparition sont nombreuses : pesticides (qui les empoisonnent et réduisent leurs ressources alimentaires), dérangement (surfréquentation des milieux souterrains), modification des milieux, obturation de leurs gîtes, pollution lumineuse, empoisonnement par traitement des charpentes, prédation par les chats…

Afin d'enrayer ce déclin, les 36 espèces de chauves-souris présentes en France sont toutes protégées par différentes conventions et lois. Détruire des chauves-souris, les capturer, les déplacer ou porter atteinte à leur gîte et/ou leurs habitats est formellement interdit.

PRÉSERVATION

Localement, le site Natura 2000 des Gorges de la Siagne présente un intérêt particulier pour la conservation des chauves-souris (le sous-sol calcaire y est percé de nombreuses cavités qu'elles affectionnent).

Au moins 13 espèces fréquentent le site, dont certaines en effectifs d'importance nationale : « Minioptère de Scheibers » (1000 à 3000 individus) et « Vespertilion de Capaccini » (500 à 1000 individus). Plusieurs grottes font l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope pour une protection intégrale. Des comptages y sont très régulièrement effectués afin de contrôler la dynamique des populations.

Souhaitons que ces quelques informations sur ce petit animal vous aient donné l'envie de mieux le découvrir et surtout de le protéger !

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY ADAPTÉ 2022

Les résidents du Foyer de Vie de Méaulx de Seillans ont porté haut les couleurs du Pays de Fayence lors du Championnat de France de rugby adapté les 6, 7 et 8 mai 2022. Au terme de cinq matchs ardemment disputés, ils ont ramené à la maison, et pour la seconde fois, le fameux « Bouclier » destiné aux vainqueurs.

C'est la ville de Seyssins dans l'Isère qui accueillait cette année le Championnat de France de rugby adapté, avec comme parrain un célèbre ambassadeur : l'ancien rugbyman Sébastien CHABAL. C'est un rendez-vous important pour tout le sport adapté français. Une quinzaine d'équipes, venues de tout l'Hexagone, se sont retrouvées pour en découdre au pied des Alpes.

Le rugby adapté permet à des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental ou psychique de pratiquer le rugby dans un cadre bien défini.
Un sport de contact comme le rugby provoque des stimulations et contribue à l'intégration des joueurs dans leur environnement physique et social. Depuis l'apprentissage jusqu'aux compétitions, les pratiquants tirent ainsi profit dans leur quotidien des valeurs de base liées au rugby : le courage, le travail, la volonté, l'engagement…

Le Foyer de Vie de Méaulx fait partie du pôle médico-social de Seillans. Ce dernier regroupe deux autres établissements : un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et un foyer d'hébergement.
Le Foyer de vie est destiné à l'accueil et à l'hébergement de personnes en situation de handicap qui sont dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel, mais ayant une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour réaliser les actes de la vie courante, et qui sont en capacité de participer à une animation sociale, à des activités collectives.
Celles-ci peuvent être ludiques, créatives, éducatives ou sportives et ont pour objectif principal le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents.
C'est donc le sport qu'a choisi de valoriser le Foyer. Il permet de favoriser divers valeurs et apprentissages tels que la motricité, l'estime de soi, le « faire » ensemble…

Tous les résidents du Foyer de Vie sont licenciés au Comité Départemental du Sport adapté du Département du Var.

Grâce à une convention signée avec le Rugby Club du Pays de Fayence, l'équipe a pu s'entraîner chaque semaine, encadré par Walid MANKAÏ, ancien joueur de haut niveau et directeur de l'école de rugby, et par Jacques VIAL, éducateur au sein du club.

Ce partenariat a porté ses fruits puisque, dès 2019, l'équipe de rugby avait remporté le titre de Champion de France de rugby adapté.

**ESSAI A NOUVEAU TRANSFORME EN 2022 :
BRAVO AUX CHAMPIONS !**

Olivier, Xavier, Filipé, Kilian, Julien, Vincent, Jean-Baptiste, Alizé, Frédéric, Aurélien

LES VISITES DE LA PASSION : UNE PREMIÈRE EN PAYS DE FAYENCE !

Du 15 juin au 15 septembre, l'Office de Tourisme Intercommunal a organisé 126 visites dans le cadre des « Visites de la Passion ».
Ce programme a été co-construit avec les acteurs du territoire pour mettre en valeur la richesse et l'attractivité du Pays de Fayence.

Il s'agit d'exceptionnelles rencontres gratuites et sur inscription dont le but est de montrer les savoir-faire, les talents, les produits du terroir, les lieux de travail et espaces naturels du territoire. L'objectif pour le visiteur est de rencontrer une personne passionnée et passionnante, de partager un moment de sa vie, de participer à une visite particulière ou à un atelier insolite, d'entrer dans les coulisses et de passer un moment très privilégié.

Pour cette première édition des « Visites de la Passion », 788 visiteurs ont répondu présents et ont pu rencontrer artisans, agriculteurs, artistes, organisateurs d'événements, entrepreneurs répartis aux quatre coins du Pays de Fayence.
Ces visites ont été organisées en petits groupes, entre 6 et 12 personnes selon les lieux, afin de favoriser les échanges. La durée par visite était de 45 minutes à une heure, parfois plus.

PARMI LES NOMBREUSES RENCONTRES PROPOSÉES, ON CITERA :

LA CUEILLETTE DE JASMIN CHEZ VANESSA ET CHRISTOPHE

Le Jardin des petites mains s'est installé à Tourrettes en 2021. Vanessa et Christophe, planteurs de 8500 jasmins, emblématique plante à parfum du Pays de Grasse, ont autorisé les curieux à récolter quelques petites fleurs blanches.

BULLE DE SAVONNIER

Bienvenue chez Maître Savonitto, savonnerie avec plus de 20 ans de savoir-faire reconnus et une culture éco-responsable ancrée dans son ADN !
Savant mélange de tradition et d'innovation, les visiteurs ont pu également profiter d'astuces de grand-mère.

JARDINIER DE BAMBOUS

Les bambous du Mandarin présentent plus de 80 variétés de bambous.
C'est Benoît qui a mené les visiteurs dans le dédale des allées ombragées et les a invités à prendre le temps d'écouter la nature.

Bien d'autres visites ont été proposées : rencontre d'un créateur de parfum, découverte des coulisses du cinéma de Montauroux, visite d'une caserne de pompiers ou du centre d'enfouissement des déchets du Vallon de Pins, découverte d'une bergerie et d'une ferronnerie…. Merci à tous les acteurs qui ont ouvert leurs portes et leur cœur !

Face au succès de cette première édition, les visites de la passion seront renouvelées et développées en 2023.
Si vous souhaitez y être associé et partager votre passion, n'hésitez pas à prendre contact avec Florence : florence.dreuse@paysdefayence.com

LES BRÈVES DE L'OTI

LA FRÉQUENTATION ESTIVALE

Pour la saison estivale 2022 (de juin à septembre), l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) a recensé 15 000 visiteurs accueillis dans les neuf bureaux d'informations touristiques du Pays de Fayence. C'est un chiffre équivalent à celui de 2021.

Les professionnels du tourisme sont majoritairement satisfaits de leur saison même si la baisse du pouvoir d'achat se fait ressentir dans la consommation touristique (loisirs, restaurants,…). Face aux épisodes caniculaires, les vacanciers ont recherché des lieux de fraîcheur au dépend des ruelles de nos villages.

LA SEMAINE VAROISE DE LA NATURE

Du 24 septembre au 02 octobre, et à l'initiative de Var Tourisme, l'OTI a proposé un programme de 19 activités de pleine nature et de découverte du Pays de Fayence. 210 participants ont pu profiter de l'arrière-saison et de la douceur automnale que ce soit à pied, à vélo, dans l'eau et même sous terre !

Professionnels comme visiteurs ont été conquis par cette première édition.

LA VIE DE LA MAISON DU LAC

La Maison du Lac de Saint-Cassien est un lieu animé toute l'année.
L'espace boutique offre un véritable choix du savoir-faire en Pays de Fayence avec plus de 30 producteurs représentés et près de 200 références de produits locaux. Des nouveautés viennent agrémenter les lieux comme : les huiles essentielles et hydrolat de la fleur d'immortelle, les eaux florales, les parfums de Geodora…

Le coin librairie s'étoffe également avec divers ouvrages mettant à l'honneur des écrivains ou des parutions liés au territoire (bande dessinée du Var, livres d'écrivains locaux, jeu sur le mimosa, jeu sur le Var…).
Des idées de cadeaux originales et 100% locales pour vos fêtes de fin d'année tout comme le reste de l'année !

LA VALORISATION DU LABEL « TERRE DE JEUX »

Le site sportif de la base d'aviron et du lac de Saint-Cassien ont été labellisés « centre de préparation aux jeux » pour l'entraînement des sportifs de haut-niveau en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024.
Dans ce cadre, l'OTI participe à la promotion de la base avec notamment :

- La réalisation de vidéos promotionnelles
- La réalisation d'une plaquette d'information

L'Office valorise également les activités sportives, tout au long de l'année, comme :

- La Journée Mondiale de l'Olympisme avec une rencontre avec Guylaine MARCHAND
- Une promenade sur le terrain du vol à voile pour la mise en valeur du Sport Santé
- La valorisation de la « Méditerranée à vélo » pendant la fête nationale de « Mai à vélo »
- La création du « pédalo-tour » en ouverture de saison touristique
- La réalisation d'une vidéo promotionnelle pour l'escalade dans les Gorges du Blavet
- La programmation de 19 activités de loisirs à l'occasion de la « Semaine varoise de la Nature »

LES AUTRES ACTUS

RÉUNION PUBLIQUE SUR L'EAU

Une réunion d'information sur l'eau en Pays de Fayence a réuni plus de 200 personnes à la Salle du Coulet de Tourrettes le 27 octobre dernier. Cette réunion, conjointement organisée par l'association des usagers de l'eau (PFAUE) présidée par Jean FLORIMONT et par la CCPF, a été l'occasion pour Aurélien CHARTIER, Directeur Prévision des risques et gestion de l'eau du SMIAGE (Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau) de présenter un bilan météorologique et hydraulique général.

Eric MARTEL, Directeur de la régie des eaux, a pu revenir sur la gestion de la pénurie d'eau de l'été 2022 et exposer les actions en cours et celles à venir. La PFAUE, qui a animé les « questions/réponses » tout au long de la soirée, en a également profité pour rappeler quelques précieux conseils en matière de réduction individuelle des consommations d'eau.

GUIDE DES ASSOCIATIONS 2023

Le guide des associations, publié et distribué chaque année au mois de juin avec la revue intercommunale, sera dématérialisé en 2023 ! Plus écologique, plus économique, vous pourrez le retrouver sous forme de QR CODE présent sur la revue de juin. Il sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la CCPF.

Rappelons que nos publications sont réalisées sur papier certifié PEFC pour une gestion durable des forêts et qu'il convient des les placer dans les poubelles bleues pour être recyclées.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Désormais traditionnelle, la 6ème collecte de sapins de Noël (sans neige artificielle, ni décoration et sans sac à sapin) s'effectuera sur les 30 points habituels du territoire du 3 au 20 janvier 2023. L'an dernier près de 7 tonnes de sapins ont pu être valorisées, alors donnez une seconde vie à votre à votre joyeux conifère !

BILAN DE LA NAVETTE ESTIVALE DU LAC DE SAINT-CASSIEN

Après une 1ère expérimentation durant l'été 2021, la CCPF, en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal (OTI) et quatre bases nautiques du lac de Saint-Cassien, a reconduit pour l'été 2022 le service de navettes gratuites permettant de faciliter l'accès au lac.
Durant les mois de juillet et août, au départ du « pôle de mobilité » de Montauroux, les navettes ont pu quotidiennement et gratuitement desservir les bases nautiques et de loisirs de « Saint Cassien Aventures », « Le Pré Claou », « Eco-beach OKWIDE » et « Le Ponton - Le Club Nautique » - les autres restaurants et bases nautiques du bord du lac n'ayant pas souhaité s'associer à cette opération et bénéficier de cette navette.

BILAN :

- Ce service de navettes a permis de prendre en charge 5 158 trajets individuels réalisés en 62 jours
- Les jours les plus fréquentés ont été les dimanches, avec une moyenne d'environ 110 trajets individuels par dimanche.
- Le coût de ce service de transport a été de 34 000 € TTC, financé à hauteur de 24 000 € par la C.C.P.F. et de 10 000 € par les 4 bases nautiques et de loisirs partenaires et par l'Office de tourisme intercommunal.

LE PAYS DE FAYENCE FIER DE SON CHAMPION !

Après son premier titre européen conquis en 2021, le perchiste Anthony AMMIRATI de « l'Entente Pays de Fayence Athlétisme » de Fayence, a été sacré Champion du monde Junior à Cali en Colombie le 5 août dernier.

Avec un saut à 5,75m, l'athlète de 19 ans, originaire de Montauroux, a battu son propre record en améliorant la meilleure performance française de sa catégorie et la meilleure performance mondiale de l'année.

Record qu'il améliorera à 5,81 m lors d'un meeting à ST Wendel en Allemagne fin août !

BRAVO ANTHONY !

« Tu fais maintenant partie des grands du monde des perchistes. Nous en sommes tellement heureux et fiers, pour toi d'abord, pour ta famille ensuite mais aussi pour notre club et notre territoire. »

Extrait du discours de Guy BURLE, ancien Président de l'Entente du Pays de Fayence Athlétisme, lors de la cérémonie organisée en l'honneur d'Anthony au stade de Tourrettes le 9 octobre 2022